

• Où sont les "territoires de montagne" concernés ?

Pour Rhône-Alpes, ils correspondent aux zones représentées en bleu.



Qui contacter ?

Christophe BARASSIN
 Animateur Europe du service TIC
 Région Rhône-Alpes

 Tél. : 04 72 59 46 42
 Mail : cbarassin@cr-rhone-alpes.fr

 78, route de Paris
 B.P. 19
 69751 Charbonnières-les-Bains Cedex



www.cr-rhone-alpes.fr

APPEL À PROJETS PRAI*

Les TIC** dessinent
 la montagne de demain...



... la Région porte vos
 projets aujourd'hui !



*Programme Régional d'Actions Innovatrices
 **Technologies de l'Information et de la
 Communication

Un formidable terrain d'innovation

Depuis le Massif Central jusqu'aux confins des Alpes, 73 % des territoires de Rhône-Alpes sont situés en zone de montagne. Le plus souvent caractérisés par une faible densité de population, une accessibilité limitée et une forte saisonnalité, ces territoires doivent parfois redoubler d'efforts et d'imagination pour valoriser leur image, renforcer leur attractivité ou promouvoir leur développement.

Avec l'aide de la Commission Européenne, la Région Rhône-Alpes, pour qui l'équité entre les territoires ne doit pas être un vain mot, s'est engagée sur un Programme Régional d'Actions Innovatrices FEDER (Fonds Européen de Développement Régional). C'est ainsi que le Conseil régional a lancé un appel à projets sur le thème "TIC et mise en réseau des acteurs du développement des territoires de montagne".

A travers ce programme, la Région Rhône-Alpes invite les acteurs du développement à s'approprier les Technologies de l'Information et de la Communication pour les mettre au service de leurs projets et répondre aux attentes de leurs territoires.

Créer du lien entre ces acteurs, inciter à la recherche de solutions nouvelles au service des populations, encourager ceux qui entreprennent, autant d'horizons nouveaux que cet appel à projets peut rendre possibles. Autant d'audace et d'initiatives que la Région vous encourage à conjuguer pour dessiner l'avenir de la montagne en Rhône-Alpes.

Hervé SAULIGNAC
Conseiller délégué aux TIC

Les TIC dessinent la montagne de demain...

Comment, en zone de montagne, créer des réseaux de compétences, coordonner les efforts des acteurs locaux..., offrir à ces territoires, par nature plus fragiles, les conditions d'un développement durable et harmonieux ?

La Région Rhône-Alpes a lancé le programme "TIC et mise en réseau des acteurs du développement des territoires de montagne". Il vise à identifier et soutenir financièrement les initiatives misant sur les TIC pour renforcer le dynamisme économique et social en montagne.

... La Région porte vos projets aujourd'hui !

Votre projet associe usages des TIC et montagne ? C'est le moment de le faire connaître.

Auparavant, vous voulez savoir...

• Ai-je le bon profil ?

Associations ou collectivités locales, chefs d'entreprises, artisans, saisonniers, professionnels, ou même particuliers. Les porteurs de projets peuvent venir d'horizons variés.

• A quelles conditions mon projet a-t-il des chances d'être retenu ?

Les projets TIC présentés doivent impérativement concerner l'un des 3 domaines suivants : tourisme, développement économique, services aux personnes. Le comité technique chargé de la sélection est particulièrement attentif à des critères tels que l'innovation, la capacité à mettre en réseau les acteurs locaux ou à réunir des acteurs publics et privés, la prise en compte du principe d'égalité entre hommes et femmes...

• De quel niveau de financement puis-je bénéficier ?

Les projets retenus peuvent être financés jusqu'à 75 % de leur coût éligible. Une enveloppe de 6 millions d'euros est prévue sur 2 ans.

Exception : pour ne pas fausser le jeu de la libre concurrence, le financement des projets portés par des entreprises privées est plafonné à 100 000 euros sur 3 ans et ne peut excéder 50 % d'aides publiques. La création d'activité est exclue du dispositif.

• Comment monter mon dossier ?

Le formulaire d'appel à idées (téléchargeable sur le site web de la Région : www.cr-rhone-alpes.fr), soigneusement complété par le porteur de projet, est soumis à l'avis du comité technique. Composé d'une vingtaine de membres (Région, Départements, CCI, acteurs locaux, Chambres des Métiers, Chambres d'Agriculture, Secrétariat Général pour les Affaires Régionales, Commissariats de massifs DATAR...), ce comité peut, s'il le juge utile, auditionner les porteurs de projets. Il joue également un rôle majeur dans l'accompagnement du programme et l'échange d'expériences avec d'autres Régions européennes. En cas d'accord, le montage technique et financier est réalisé avec l'appui de l'animateur Europe du service TIC de la Région Rhône-Alpes. On passe du projet au concret. Durant la préparation du dossier et la réalisation du projet, le comité technique désigne l'un de ses membres, expert dans le domaine concerné, pour accompagner le porteur de projet.

• Quand déposer mon dossier ?

Les dossiers peuvent être déposés à tout moment, jusqu'à fin 2005. A cette date, les projets sélectionnés disposeront encore d'une année pour être menés à bien.